

LA

/ NOV. 2022

LETTRE

D'INFORMATION



## Chers Aytrésiennes, Chers Aytrésiens,

Vous le savez, en ma qualité de Maire, il m'appartient avec l'ensemble des élus du conseil municipal, d'administrer la ville dans l'intérêt général.

Certains seraient tentés, et c'est parfaitement leur droit, de penser que ce n'est pas cet objectif que nous poursuivons. Mais pourtant, soyez assurés que derrière chaque décision se cachent des échanges, des études et scénarios variés.

Les choix que nous faisons pour Aytré sont mûrement réfléchis et dans l'intérêt des habitants.

Aujourd'hui, j'ai à cœur de vous exposer la démarche poursuivie par la Ville dans le cadre de la circulation modifiée rue des Claires et chemin du Puits Doux, dite « route de la mer ».

Mais avant toute chose, je tiens à dire que j'ai entendu et lu vos nombreux témoignages, avis et sentiments sur l'expérimentation menée. Merci d'avoir démontré autant d'intérêt pour ce sujet et d'implication. Néanmoins, il nous appartient collectivement de veiller à la qualité de nos échanges. Certains l'ont fait avec cette qualité là, et je les en remercie sincèrement.

### Pourquoi ?

En double sens, la rue des Claires et le chemin du Puits Doux permettaient, pour de très nombreux automobilistes qui ne résident pas nécessairement sur le territoire communal, de rejoindre ou quitter La Rochelle.

La désormais célèbre « route de la mer » a vu, au fur et à mesure que le quartier des Minimes grandissait, son trafic augmenter dans des proportions aussi impressionnantes que déraisonnables pour une petite route communale. Avant toute chose, c'est un enjeu de sécurité majeur que nous devons aux habitants d'Aytré. Nous avons déploré ici plusieurs

accidents et observé de nombreux dépassements de la vitesse autorisée.

De plus, l'étroitesse de la route ou encore l'absence de bas-côtés et de trottoirs sont autant de facteurs accidentogènes qui exposaient, les habitants d'Aytré et les nombreuses familles, des quartiers traversés à un risque non acceptable.

### Quelle place pour les vélos ?

Oui, il existe une piste qui longe le trait de côte mais comprenons que les cyclistes, et même plus légitimement que les automobilistes, aient besoin d'aller au plus court pour se rendre au travail. Ils ne bénéficiaient pas des conditions de sécurité et de confort pour réaliser leurs trajets quotidiens.

Félicitons celles et ceux qui ont délaissé la voiture au profit des deux-roues et rappelons que la Vélodyssée est un itinéraire à vocation touristique, ponctuelle et d'usage quotidien.

L'usage du vélo doit être renforcé, et je sais le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Monsieur Jean-François Fontaine, très attaché à cet aspect, notamment avec le Territoire zéro carbone, tout comme le département de Charente-Maritime qui vient de réaliser une grande enquête sur « Le vélo au quotidien ».

### Diminuer la circulation à Aytré

Très attendue, nous avons vu dernièrement se réaliser l'avenue Simone-Veil. Une voie structurante, au carrefour des territoires, offrant une nouvelle option pour rejoindre et quitter La Rochelle. Cette option devient la règle dans nos déplacements afin d'apaiser la circulation à Aytré.



La Rochelle, légitimement sur son territoire, vient de mettre en œuvre également un nouveau plan de circulation sur le secteur « Les Minimés » (Encan, pont du Gabut, etc.).

Une commune de moins de 10 000 habitants doit-elle continuer à subir autant de flux de transit ? Il s'agit là d'une question d'équité et de rééquilibrage.

Qui pourrait blâmer notre désir de donner aux Aytrésiens une meilleure qualité de vie ?

## Aytré vers ses habitants

Conjuguer les usages, réorienter vers les voies adaptées, encourager les transports en commun et les mobilités douces... Il est temps pour Aytré d'envisager des déplacements plus sereins.

De par sa taille (2<sup>e</sup> commune de l'agglomération et 5<sup>e</sup> du département), sa position d'entrée d'agglomération, Aytré doit sans délai s'emparer des questions de mobilités. Pour que les Aytrésiennes et les Aytrésiens n'aient pas à subir la croissance de tout un territoire communautaire, Aytré adopte une nouvelle posture visant à sacraliser sa qualité de vie, son environnement et sa sécurité.

En déportant les véhicules qui ne font que la traverser vers les axes structurants, Aytré et ses habitants trouvent enfin leur juste place dans la constellation intercommunale. Cette ville est notre bien commun, il est essentiel d'en maîtriser son destin.

## Enfoncer le clou en faveur de l'environnement

Ignorer cette circulation serait trahir les chantiers entamés sur notre littoral et les défis environnementaux qui nous attendent.

Pour accompagner cette démarche, la Ville a planté le clou « France vue sur mer » en présence de la ministre de la mer, Madame Annick Girardin le 7 février 2022.

L'opération « France vue sur mer » subventionne la requalification du sentier littoral, véritable balcon sur la mer.

De plus, cet intérêt est pour moi renforcé par la confiance du président de la CdA pour le pilotage du projet d'aménagement durable et de préservation du patrimoine littoral\*.

Mettre en place un *Parc littoral* et sanctuariser la zone côtière, nous le devons à la mer et aux générations futures, qu'elles vivent à Aytré ou ailleurs.

\*Parc littoral du secteur de Besselue (La Rochelle - Aytré), jusqu'à la Pointe du Chay (Angoulins-sur-Mer) et le canal de Vuhé (La Jarne).

Rappelons que pendant des dizaines d'années le littoral aytrésien était la poubelle des industries polluantes de l'époque et a failli le redevenir récemment avec le projet ubuesque d'une décharge sur la carrière du Fief de Roux.



La préservation du littoral est logiquement incompatible avec une route accueillant jusqu'à 8 000 voitures par jour. Face à l'urgence climatique, l'été est venu nous le rappeler d'une manière violente, l'attentisme n'est plus d'actualité. C'est l'enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle et Aytré prend sa part.

## La mise en œuvre d'une expérimentation

Aytré expérimente son sens unique depuis juin 2022 ; une décision prise après plusieurs réunions publiques organisées les 11 et 18 mai 2022 et des conclusions d'études croisées (Ville d'Aytré, CdA et Département).

La politique et la Ville d'Aytré ont souffert depuis trop longtemps de prises de décisions « tièdes » et parfois même d'une confortable inaction. Il y avait urgence à agir et à mettre des actes face aux paroles, quitte à se frotter à l'impopularité.

Pour enrichir nos connaissances, nous avons commandé des comptages (avant et pendant l'expérimentation).

On observait une circulation quasi-identique sur la « route de la mer » à celle de l'avenue structurante du Général de Gaulle.

Après la mise en œuvre du sens unique, il est constaté :

- 25 à 30 % en moins de voitures sur la ville,
- une augmentation remarquable du nombre de vélos empruntant cette nouvelle voie cyclable, notamment sur les trajets pendulaires (plus de 450 vélos par jour\*),
- une baisse générale de la vitesse en raison de l'étroitesse de la voie,
- une tranquillité retrouvée pour le bord de mer en laissant aux piétons le chemin littoral,
- la mise en sécurité de l'accès à la plage et à ses loisirs,
- un mieux-vivre dans les rues habituellement empruntées par les véhicules et des traversées de voirie apaisées jusqu'en centre-ville.
- et côté « Les Minimés », les embouteillages se sont intensifiés en fin de journée.

On perçoit enfin que le changement des mentalités est indispensable et que l'agacement individuel a tendance à encore primer sur l'intérêt collectif.

Aux pouvoirs publics, ensemble, de nous donner à tous les moyens de changer.

## Quelle suite à l'expérimentation ?

Après consultation de tous les élus municipaux de la commune lors de réunions et d'échanges fructueux, le vote majoritaire s'est porté sur le maintien du dispositif.

\*Comptages réalisés par la Communauté d'agglomération de La Rochelle en septembre 2022.

Nous n'ignorons pas les difficultés rencontrées par des usagers. C'est pourquoi je vais continuer à travailler avec le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération et la Ville de La Rochelle ainsi que nos associations de quartier pour repenser ensemble les flux de circulation.

De nombreuses propositions formulées conjointement lors des réunions sont à mettre en œuvre : accélération des calendriers d'aménagements, réfection complète de cette route avec la Vélodyssée sécurisée, création rapide de parkings relais et de covoiturage, aménagements des ronds-points, renforcement bus, vélos et TER ou encore poursuite de la réflexion concernant le pont de Bongraine. Bien d'autres solutions sont à trouver ensemble.

Nous ne cherchons pas à nous opposer à la Ville de La Rochelle, ni à la CdA ou d'autres institutions, entreprises, salariés ou habitants, mais nous souhaitons travailler à améliorer la qualité de vie et de sécurité de tous.

Cette route restera donc en sens unique, elle sera rénovée et pérennisée.

Enfin, si je peux admettre les remarques sur des méthodes qui peuvent paraître parfois un peu abruptes, il faut comprendre que les intérêts et les habitants d'Aytré seront toujours défendus avec une politique d'action, volontariste et écologique par notre majorité.



Votre Maire  
**Tony LOISEL**  
Mon seul parti c'est Aytré